



## **GT PRIME DE METIER DES OPA AFFECTES A LA DGAC 29 NOVEMBRE 2017**

Le Groupe de Travail de la Prime de Métier des OPA affecté à la DGAC s'est réuni ce mercredi 29 novembre 2017. Ce GT découle des revendications portées depuis de nombreuses années par l'USAC-CGT sur cette prime de métier, à savoir son harmonisation et son déplaçonnement.

En préambule, Mme Rodriguez, Chef du bureau Centre de Gestion des Ouvriers et Présidente de séance, a fixé le cadre des discussions, à savoir l'harmonisation de la prime de métier.

Du côté de la CGT, nous avons rappelé la nécessité de la production et la diffusion aux OS de la cartographie de l'ensemble des OPA ainsi que **l'organisation d'examens professionnels et concours** afin de permettre un **déroulé de carrière** aux agents en dehors de la promotion à l'enveloppe. En effet, cette enveloppe va baisser significativement dans les prochaines années du fait de la baisse de la masse salariale due à la très forte réduction des effectifs du corps.

**Etaient présents :** F.RODRIGUEZ Chef du bureau CGO, A.SEKKAI, Gestionnaire au CGO, C.BADOCHÉ Secrétaire général du SNIA, pour FO F. Dupont, pour la CFDT F. BROTHELANDE (SNIA) et pour la CGT, P.GARDE (SNIA), S. HAUTIN (STAC) et J. CABADET (SNIA)

### **L'HARMONISATION ENFIN OBTENUE !!!**

Après avoir analysé le cadre réglementaire de la prime de métier et les montants versés aux agents, le manque d'harmonisation et les disparités difficilement explicables ont été soulignées une nouvelle fois par l'USAC-CGT. Côté administration, ces disparités semblent difficilement justifiables, surtout en raison des évolutions de métier constatées et des avancements de carrière des agents. Les montants versés aux agents ne semblent pas avoir évolué depuis 2011, alors que ceux-ci ont parfois vu leurs missions évoluer. Devant de telles disparités, il a été acté que le SNIA devait produire la cartographie demandée de longue date par l'USAC-CGT. A partir de cette cartographie sera définie des groupes de fonctions qui se verront attribuer un montant correspondant, en harmonisant par le haut les dotations agents. Les montants seront ceux correspondant aux plafonds, c'est-à-dire 185 euros mensuels jusqu'à Compagnon, et 200,17 euros à partir de maître Compagnon. Le calendrier de mise en œuvre de cette harmonisation fait état d'une production possible des décisions pour janvier 2018. Nous espérons qu'il sera tenu.

**Après avoir demandé depuis plus de 5 ans l'harmonisation de la prime de métier pour les OPA, l'USAC-CGT se félicite de cette avancée et de la fin des injustices.**

### **UNE OUVERTURE POUR LES AGENTS DES ESBA**

Le montant de la prime de métier est cadré par le décret n° 2002-533 du 16/04/2002 et son arrêté du 16/04/2002. Il est fixé par le Chef de service, en tenant compte de montants planchers et plafonds en fonction des postes occupés. Dans les faits, une très grande majorité des OPA du ministère sont soumis à l'Article 2 dont les montants plafonds ont été précisés dans le paragraphe précédent.

Or, dans l'article 3 de l'arrêté, il est précisé que pour « **certaines postes liés à l'exploitation, à l'entretien et aux travaux dans le domaine maritime, portuaire, de la navigation ou des bases aériennes et qui soit exigent une technicité particulière, soit font partie d'équipes spécialisées** » les plafonds sont portés à 342 euros et 358,67 euros mensuels.

**Pour être défendus à EGALITE, rejoignez la CGT !**

Pour l'USAC-CGT, l'ensemble des OPA affectés dans les ESBA doivent être soumis à l'article 3 et donc pouvoir potentiellement bénéficier de ces montants plafonds.

Sur cette revendication, l'administration a renvoyé cette discussion à une réunion ultérieure.

Pour rappel, dans d'autres services du Ministère (DIR, VNF, Ports maritimes, etc...), l'utilisation de l'article 3 et des montants plafonds de la prime de métier a déjà été réalisé avec des notes de gestion publiées, **seuls les OPA de la DGAC ont été oubliés alors que le décret le permet.**

Nous serons vigilants quant à l'exploitation de cet article et porterons cette revendication de montants plafonds, comme cela a pu être obtenu dans d'autres services ou établissements publics.

## **DES PROBLEMES DE GESTIONS EVOQUES**

Ce groupe de travail a été également l'occasion pour l'USAC-CGT d'évoquer quelques problèmes de gestion rencontrés par les OPA :

- Retard de paiement de l'ISH : certains OPA accumulent plus de 15 mois de retards de paiement. (CF CR des derniers CT SNIA). Des informations du début d'automne qui laissaient présager une reprise des paiements avant la fin de l'année s'est avérée inexacte. Après de nouvelles justifications fournies par le BP-F du SNIA, la reprise des paiements avec rattrapage des retards pourrait être effective sur la paie de janvier. Toutefois une incertitude de calendrier demeure et cette reprise pourrait avoir lieu seulement en février. La CGT, particulièrement active depuis bientôt 1 an sur ce sujet regrette ces nouveaux retards. Nous espérons que cette reprise sera bien effective au plus tôt et de façon pérenne.
- Mise en paie de la revalorisation de la prime de qualification : celle-ci devrait avoir lieu sur la paie de novembre ou décembre dans certains cas. Nous invitons l'ensemble des agents à être vigilant sur la mise en paiement (pour rappel 35 euros mensuels supplémentaires depuis mi-août soit 70 euros par mois) et de faire remonter toute anomalie constatée.
- Calendrier de mise en paie des promotions 2017 : décisions signées et transmises. Paiement en cours, au fil de l'eau en fonction des situations. Là aussi, nous invitons les agents concernés à faire remonter toute anomalie.

## **Pertes de rémunération**

Les représentants CGT ont relancé le débat sur les pertes de salaires qu'ont subies certains OPA à la fin de l'intervention des services des bases aériennes pour la DGAC

Malgré les engagements pris par le Directeur Général en 2012, ce sujet n'a toujours pas abouti. La Présidente de séance fait une ouverture en demandant à ce que les cas individuels lui remontent pour analyse.

**La CGT se félicite de cette harmonisation enfin obtenue après l'avoir réclamée depuis de nombreuses années. Nous regrettons que celle-ci ait tant tardé. Nous serons également très vigilants sur sa date de mise en paie, ainsi que les possibilités de déplafonnement pour certains groupes d'agents.**

## **Vos élus CGT en CCOPA DGAC**

**Patrick GARDE** (Titulaire) SNIA Nice [patrick.garde@aviation-civile.gouv.fr](mailto:patrick.garde@aviation-civile.gouv.fr) Tel : 06 89 80 94 17 et  
**Stéphane HAUTIN** (suppléant) STAC Bonneuil sur Marne [stephane.hautin@aviation-civile.gouv.fr](mailto:stephane.hautin@aviation-civile.gouv.fr) Tel : 01 49 56 81 60  
Pour contacter la CGT du SNIA : [cgt.snia@regis-dgac.net](mailto:cgt.snia@regis-dgac.net)

**Pour être défendus à EGALITE, rejoignez la CGT !**